

## **Communiqué de presse - 3 novembre 2025**

### **Fin de vie : le Sénat doit assumer sa responsabilité législative**

La décision de la Conférence des Présidents du Sénat de reporter, sans fixer de nouvelle date, l'examen des deux propositions de loi sur la fin de vie, pourtant adoptées à une large majorité par l'Assemblée nationale le 27 mai 2025, suscite l'incompréhension et la déception d'un grand nombre de citoyens.

Ce jour-là, les députés avaient voté à 99,5 % en faveur de la proposition de loi garantissant l'accès universel aux soins palliatifs (560 voix pour, 0 contre, 3 abstentions), et à 54,4 % en faveur de la proposition de loi reconnaissant le droit à l'aide médicale à mourir (305 voix pour, 199 contre, 57 abstentions). Ces résultats traduisent une volonté claire et majoritaire du pays d'avancer vers une loi équilibrée, fondée à la fois sur la solidarité et la liberté de conscience.

Le Sénat se veut « chambre de la réflexion ». Or, il ne peut y avoir de réflexion sans débat. Refuser d'examiner un texte adopté après des mois de travaux, d'auditions et de délibérations reviendrait à se dérober devant une responsabilité historique : celle de faire progresser notre droit vers davantage de liberté, d'égalité et de fraternité en fin de vie.

Alors que toutes les enquêtes d'opinion confirment le fossé croissant entre les citoyens et leurs représentants, il serait salubre que le Sénat prouve le contraire en réaffirmant que le Parlement demeure le garant du bien commun et de la parole démocratique.

L'association *Le Choix – Citoyens pour une mort choisie* appelle les sénatrices et sénateurs à assumer pleinement leur mission, à ouvrir le débat et à donner au pays la loi qu'il attend.

Une note de réflexion sur les deux textes adoptés à l'Assemblée nationale a été transmise à l'ensemble des parlementaires pour éclairer leurs travaux et contribuer à un dialogue constructif.

Pour le Bureau national de l'association *Le Choix – Citoyens pour une mort choisie*  
[contact@choix-citoyens.fr](mailto:contact@choix-citoyens.fr) — [www.choix-citoyens.fr](http://www.choix-citoyens.fr)